

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Cityscoot renforce sa position de leader du scooter électrique partagé grâce au soutien renouvelé du groupe RATP et de la Banque des Territoires**

Paris, le 20 septembre 2022

**En se renforçant au capital de Cityscoot, le groupe RATP, via sa filiale RATP Capital Innovation, et la Banque des Territoires, en deviennent les nouveaux actionnaires de référence. Cityscoot réaffirme ainsi sa raison d'être : proposer aux collectivités et aux citoyens un service de mobilité zéro-émission, silencieux et durable, complémentaire aux transports en commun.**

Lancée en 2014, Cityscoot est un des seuls acteurs français leader sur le marché innovant de la micromobilité. Avec plus de 7 000 scooters en libre-service à Paris, Nice ou encore Milan et Turin, la société participe, aux côtés des transports en commun, à réduire l'empreinte carbone générée par les déplacements.

À l'heure où les villes font face aux défis de la transition énergétique et climatique Cityscoot propose un service de mobilité qui favorise la mutualisation des usages ainsi que le partage de l'espace urbain. Cet investissement conséquent permettra à Cityscoot de poursuivre sa croissance et de continuer à répondre à ces enjeux.

Cette montée au capital du groupe RATP et de la Banque des Territoires, réalisée dans le cadre d'une conciliation, assure la pérennité de l'entreprise et vient valider sa stratégie de développement, tournée vers le respect de l'espace public et l'amélioration continue de l'expérience des utilisateurs :

- Cityscoot s'engage à adapter l'empreinte géographique de son parc de deux-roues électriques aux besoins de ses clients ainsi qu'aux contraintes d'une emprise réduite dans la ville :
  - Les scooters seront mieux répartis en ville, afin de permettre aux clients d'y accéder plus facilement tout en se faisant discrets dans l'espace urbain. Cityscoot met ainsi en place une nouvelle fonctionnalité incitant ses utilisateurs à déplacer les scooters immobiles vers des zones à forte demande ;
  - En parallèle, ses équipes opérationnelles travaillent également à une meilleure répartition des scooters afin qu'ils soient au bon endroit, au bon moment ;
  - Dès la fin du mois de septembre 2022, il sera demandé aux utilisateurs de prendre une photo en fin de location pour attester du bon stationnement de leur scooter. Un suivi proactif permettra ainsi aux utilisateurs mal stationnés de prendre connaissance des règles de stationnement.
- Une nouvelle version de l'application est déjà disponible. Plus ergonomique, elle simplifie le parcours des clients qui peuvent dorénavant déverrouiller et restituer leur scooter directement depuis leur application ;
- Une nouvelle offre d'abonnement est disponible depuis la rentrée : avec l'entrée en vigueur du stationnement payant pour les 2 roues thermiques à Paris, Cityscoot s'efforce d'adapter son offre et propose pour 129 euros par mois, une alternative propre, responsable et abordable à la possession ou à la location de véhicules individuels.

*« Je me réjouis du succès et de l'importance de cette opération menée par nos partenaires historiques. Ensemble, nous donnons à Cityscoot les moyens d'un projet ambitieux : être moteur de la mobilité partagée au cœur des métropoles, en tant que leader européen du scooter électrique en libre-service. Grâce à ce réinvestissement significatif du groupe RATP et de la Banque des Territoires, Cityscoot passe d'un statut de start-up prometteuse à celui de PME établie. Toute notre attention est concentrée sur nos clients et nos partenaires, les villes, afin d'améliorer l'expérience de tous et de co-construire la mobilité de demain ! »*

**Bertrand Altmayer**, président de Cityscoot

*« Depuis sa création à Paris, Cityscoot a démontré l'utilité de son service en complémentarité avec les transports en commun. Après une période d'incertitude liée à la crise sanitaire, nous réaffirmons notre soutien à la société afin qu'elle renforce sa position d'acteur pérenne de la mobilité urbaine. Le groupe RATP a un rôle à jouer pour améliorer la qualité de ville. C'est le sens de l'ensemble des actions entreprises par sa filiale RATP Solutions Ville, dont RATP Capital Innovation fait partie ».*

**Stéphanie Bourgeois**, directrice générale RATP Capital Innovation

*« Cityscoot a démontré la pertinence de son modèle durable et responsable, animé par l'énergie de plus de 200 employés. Son service de scooters électriques partagés proposé à Paris et dans d'autres métropoles françaises et européennes est plébiscité par ses usagers. La société entre désormais dans sa phase de maturité. La Banque des Territoires, acteur majeur du financement de la mobilité à faible empreinte carbone en France, au service de villes plus durables et plus accessibles, renouvelle sa confiance à Cityscoot par ce réinvestissement aux côtés de RATP Capital Innovation. »*

**Pierre Aubouin**, directeur du département Infrastructures et Mobilité, Banque des Territoires

### **Cityscoot - Ce qu'il faut retenir**

- Cityscoot est une start-up française créée en 2014 et proposant des scooters électriques en libre-service.
- La société compte 3 000 scooters et 271 000 utilisateurs en Île-de-France, réalisant 10 à 15 000 trajets quotidiens d'une durée moyenne de 15 min pour 4 km parcourus.
- Ouvert 24h/24, le service propose des initiations aux nouveaux utilisateurs afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers, contribuant à la très faible sinistralité constatée depuis le lancement.
- Membre du Next40 depuis 2019, Cityscoot a lancé son service à Paris (juin 2016), à Nice (juillet 2017), Milan (janvier 2019) et Turin (juillet 2022).
- Avec près de 250 salariés recrutés en CDI en quatre ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des start-up françaises les plus créatrices d'emplois.
- L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Plus d'informations sur [www.cityscoot.eu](http://www.cityscoot.eu)

### À propos de Cityscoot

Créé en mars 2014, Cityscoot a lancé son service à Paris (juin 2016), Nice (février 2018), Milan (janvier 2019) et Turin (juin 2022). Avec près de 250 salariés recrutés en CDI en 8 ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des start-up françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France). Plus d'informations sur [www.cityscoot.eu](http://www.cityscoot.eu)

### À propos de RATP Capital Innovation

Créée en 2017, RATP Capital Innovation est la filiale d'investissement du groupe RATP intervenant dans les secteurs des nouvelles mobilités, de la proptech et de la logistique du dernier kilomètre.

Depuis son lancement, RATP Capital Innovation a investi dans 7 sociétés : le scooter électrique partagé avec Cityscoot, l'autopartage avec Communauto Paris, le covoiturage domicile-travail avec Klaxit, les parkings partagés et connectés avec Zenpark, la plateforme de régulation de l'espace public Vianova, la location de vélos à destination des entreprises et de leurs salariés avec Zenride et enfin Electra, avec son service de bornes de recharge rapide en milieu urbain.

RATP Capital Innovation constitue l'un des piliers de l'offre Solutions Ville by RATP group. Lancée début 2021, elle regroupe en une seule entité les expertises urbaines développées de longue date par quatre de ses filiales : RATP Habitat, RATP Real Estate, RATP Connect et RATP Capital Innovation.

### À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

*Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.*

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

### Contacts presse

**Cityscoot**  
Claire Delzescaux  
[claire.delzescaux@gen-g.com](mailto:claire.delzescaux@gen-g.com)  
07 60 72 87 11  
Emilie Zagozda  
[emilie.zagozda@gen-g.com](mailto:emilie.zagozda@gen-g.com)  
06 47 80 84 39

**Groupe RATP**  
Camille Diaz  
[camille.diaz@ratp.fr](mailto:camille.diaz@ratp.fr)  
07 85 90 40 89

**Banque des Territoires**  
Marie-Caroline Cardi  
[marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr)  
06 38 53 97 67